A photograph of a man in a dark blue shirt holding a baby who is laughing joyfully. In the background, an older man with white hair and a beard is sitting on a blue blanket, smiling. The scene is set outdoors near a body of water at sunset, with a warm, golden glow.

LETTRE D'INFORMATION / JUILLET 2018

COMPTE RENDU DE L'EXERCICE

2017 /



CAP  PRÉVOYANCE

VALORISONS VOTRE AVENIR

SOMMAIRE /

- 01 MESSAGE DU CONSEIL DE FONDATION
- 02 CHIFFRES CLÉS
- 04 INSTANCES
- 04 INVESTISSEMENT RESPONSABLE
- 06 GESTION DE LA FORTUNE
- 09 PRÉVOYANCE PROFESSIONNELLE
- 12 BILAN SIMPLIFIÉ AU 31.12.2017
- 13 COMPTE D'EXPLOITATION SIMPLIFIÉ AU 31.12.2017

Afin de simplifier la rédaction et faciliter la lecture de cette lettre d'information, les principes suivants ont été adoptés :

- *CAP Prévoyance* pour désigner la « Fondation de prévoyance intercommunale de droit public de la Ville de Genève, des Services Industriels de Genève et des communes genevoises affiliées, ainsi que d'autres employeurs affiliés conventionnellement ».
- *CPI « villes et communes »* pour désigner la Caisse regroupant les membres assurés de la Ville de Genève, des communes genevoises et des autres employeurs affiliés conventionnellement.
- *CPI « SIG »* pour désigner la Caisse regroupant les membres assurés des Services Industriels de Genève.

MESSAGE DU CONSEIL DE FONDATION /

Contexte économique

Malgré les conflits et les nombreuses catastrophes naturelles qui ont marqué l'année 2017, les marchés financiers ont bénéficié d'une croissance économique présente dans tous les pays développés, avec des entreprises qui ont recommencé à investir.

Même la zone européenne a connu une croissance favorable, malgré un euro renforcé face à un dollar affaibli, et les incertitudes liées au Brexit et aux élections dans plusieurs pays.

L'inflation est restée faible et les liquidités abondantes, maintenant ainsi les taux d'intérêts bas.

De très bonnes performances

Dans ce contexte, les résultats 2017 de CAP Prévoyance affichent, en net, de très bonnes performances, +9.54% pour la CPI « villes et communes » et + 9.47% pour la CPI « SIG ». Le Conseil de Fondation a pu constater que ces performances sont supérieures aux indices de référence, ce qui valide les stratégies de placement et les allocations stratégiques réalisées en 2017.

Stratégies de placement

Comme annoncé dans notre précédent rapport d'activité, pour tenir compte des changements techniques à réaliser, les études relatives aux stratégies de placement ont été menées durant l'année 2017. Au terme de ces travaux, les Comités de gestion des CPI et le Conseil de Fondation ont adopté les nouvelles stratégies de placement propres à chacune des CPI pour les années 2018-2022. Ces stratégies diffèrent peu de celles déjà en place, si bien que seuls quelques ajustements seront à réaliser durant l'année 2018.

À fin 2017, le patrimoine de CAP Prévoyance est aussi bien positionné selon des critères d'investissements responsables et durables. Le Conseil de Fondation entend poursuivre cette démarche d'investisseur responsable tant concernant le patrimoine mobilier qu'immobilier, tout en préservant les intérêts financiers et les objectifs de prévoyance de l'institution.

Nouvelles dispositions fédérales et réglementaires adoptées en 2017

En 2017, les nouvelles dispositions fédérales relatives au droit du divorce et au remboursement d'un versement anticipé dans le cadre de l'encouragement à la propriété du logement sont entrées en vigueur.

Ces modifications fédérales ayant force obligatoire, les Comités de gestion des CPI et le Conseil de Fondation ont approuvé les adaptations des règlements de prévoyance des CPI, conformément aux nouvelles dispositions fédérales.

Les règlements de prévoyance des CPI et le règlement pour les passifs de nature actuarielle ont également été amendés suite aux changements techniques décidés. Plus particulièrement, ce sont les annexes des règlements de prévoyance, contenant des tarifs liés aux paramètres techniques, qui ont été ajustées en conséquence.

Enfin, les Comités de gestion des CPI et le Conseil de Fondation ont décidé, fin 2017, d'améliorer le montant de la prestation du capital décès pour les membres actifs, en prenant en compte le montant de la prestation de sortie, et d'introduire une nouvelle prestation offrant la possibilité aux Comités de gestion des CPI de verser, à certaines conditions, une allocation unique aux bénéficiaires de rente.

Ces modifications réglementaires ont fait l'objet d'informations spécifiques adressées à l'ensemble des membres et employeurs affiliés.

Vous pouvez les retrouver sur le site internet de CAP Prévoyance.

Changements techniques réalisés

Grâce aux bons résultats 2017 et aux provisions constituées à fin 2016, les changements techniques – abaissement des taux d'intérêts techniques à 3% et adoption des bases techniques VZ 2015 P2017 – ont pu être réalisés pour chacune des CPI, tout en conservant des degrés de couverture conformes à leurs objectifs respectifs et en préservant l'équilibre financier des CPI.

Le Conseil de Fondation a ainsi pu clôturer l'exercice 2017 sereinement.

Nous vous invitons donc à découvrir dans cette lettre d'information une synthèse des résultats de l'exercice 2017.

Nous vous souhaitons une bonne lecture.

Au nom du Conseil de Fondation



Sandrine Salerno
Présidente



Norma Magri
Directrice



01

Pour plus d'informations,
veuillez consulter le rapport d'activité 2017
disponible sur notre site internet
www.cap-prevoyance.ch
ou sur demande soit par courriel à l'adresse
info@cap-prevoyance.ch
soit par téléphone au 022 338 10 10.

CHIFFRES CLÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2017

● CPI « villes et communes »

● CPI « SIG »

Bilan
en CHF MIOS



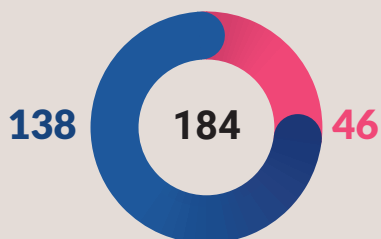
**Engagements
de prévoyance**
en CHF MIOS



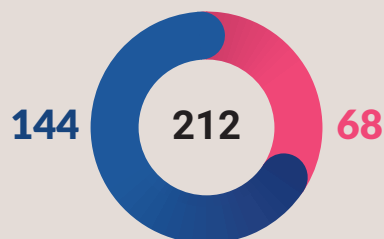
**Réserve de fluctuation
de valeurs**
en CHF MIOS



**Cotisations et prestations
d'entrée encaissées**
en CHF MIOS



**Prestations et versements
anticipés versés**
en CHF MIOS



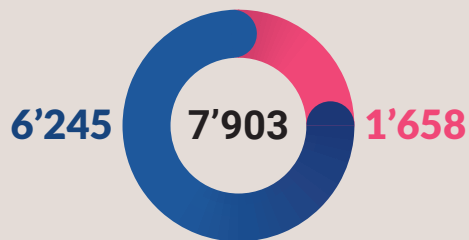
Rendement global
du patrimoine
en %



Degré
de couverture
en %



Membres
actifs



Membres
pensionnés



Effectif
total



Rapport démographique
membres actifs / pensionnés



CHF 188

Frais d'administration par membre actif / pensionné

INSTANCES

Toutes les instances de CAP Prévoyance sont constituées, de manière paritaire, de représentant-e-s élu-e-s ou désigné-e-s par les membres actifs et les employeurs. Un-e représentant-e des membres retraités désigné-e par l'URCAP siège au sein des Comités de gestion des CPI et du Conseil de Fondation.

Les instances de CAP Prévoyance se réunissent aussi souvent que nécessaire.

Les instances se sont ainsi réunies 35 fois en 2017 :

- **5 séances** pour le Conseil de Fondation ;
- **8 séances** pour le Bureau ;
- **4 séances** pour la Commission assurance et juridique ;
- **9 séances** pour la Commission de placement ;
- **2 séances** pour le Comité de gestion de la CPI « villes et communes » ;
- **2 séances** pour le Comité de gestion de la CPI « SIG » ;
- **2 séances** communes des 2 Comités de gestion des CPI ;
- **3 séances** pour le Groupe de travail en charge du futur statut du personnel de CAP Prévoyance.

En 2017, un groupe de travail a été constitué réunissant des membres du Conseil de Fondation et une représentation de la Direction ainsi que du personnel de l'Administration afin d'élaborer un statut du personnel propre à CAP Prévoyance, comme le prévoient les statuts.

La composition détaillée des instances est disponible sur notre site internet.



04

INVESTISSEMENT RESPONSABLE

Charte d'investissement responsable

CAP Prévoyance est attentive aux questions de bonne gouvernance et aux enjeux liés à l'environnement et au développement durable.

Dans ce cadre, les instances ont décidé d'investir de manière responsable, avec une vision à long terme, en intégrant des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance d'entreprise (critères dits « ESG ») dans la gestion du patrimoine ; ceci, afin de contribuer à une économie durable susceptible d'accroître la valeur du capital, sur une base de risques ajustés.

Cette décision a été formalisée dans une charte relative aux principes d'investissements responsables qui fait partie intégrante du règlement de placement de CAP Prévoyance.

Cette charte préconise les éléments suivants :

- l'intégration des facteurs ESG dans la gestion des actifs mobiliers et immobiliers ;
- l'exercice des droits de vote et le dialogue actionnarial ;
- l'exclusion des sociétés actives dans l'armement et la pornographie ;
- l'absence d'investissements dans les matières premières et les hedge funds.

L'application de cette charte s'inscrit dans une logique financière saine et rigoureuse, afin de ne pas pénaliser les intérêts financiers de CAP Prévoyance à long terme, c'est-à-dire la rentabilité de ses placements.

Les gérant-e-s externes mandaté-e-s doivent être en mesure d'offrir des solutions compatibles avec la charte. A défaut, ils ou elles sont écarté-e-s. L'intégration des critères « ESG » dans la gestion des

placements mobiliers, en collaboration avec les gérant-e-s concerné-e-s, a d'ores et déjà permis à CAP Prévoyance de se désengager progressivement des secteurs sensibles, tout en favorisant des investissements dans des entreprises qualifiées de « best-in-class ». Ainsi, de manière consolidée, les portefeuilles de CAP Prévoyance présentent déjà un impact carbone plus favorable que les indices de référence concernés.

Après avoir été citée dans le « Guide de l'investissement durable » édité en novembre 2016 par « Swiss Sustainable Finance » (SSF), CAP Prévoyance a participé en 2017 au Test pilote de compatibilité climatique initié par l'Office fédéral de l'environnement (OFEV). Bien que portant sur une partie limitée des portefeuilles en actions de CAP Prévoyance, les résultats ont montré que la Fondation était sur la bonne voie, avec quelques axes à améliorer.

Les auteurs du test ont relevé que vendre ou exclure des sociétés ne garantissait pas de modifier les pratiques des entreprises dont les actions ou les obligations peuvent être rachetées par des investisseurs moins sensibles aux questions climatiques. L'engagement actionnarial, tel que pratiqué large-

ment par CAP Prévoyance, a été mis en avant comme le moyen de faire progresser les bonnes pratiques puisque cela permet d'agir sur le développement des sociétés au moyen d'approches coordonnées initiées par les investisseurs institutionnels.

Le Conseil de Fondation a décidé de poursuivre le travail engagé en matière d'investissements responsable et de procéder à un réexamen de la charte d'investissement responsable en 2018 sur la base d'une analyse des portefeuilles au regard des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance, ainsi que du calcul de l'empreinte carbone.

Les résultats de cette analyse permettront de compléter les réflexions relatives à la mise à niveau de la charte.

Exercice des droits d'actionnaire

CAP Prévoyance exerce le plus largement possible ses droits d'actionnaire par le biais d'un mandat avec la Fondation Ethos, en suivant ses directives, et en collaboration avec le dépositaire global des titres. Dans le cas où l'exercice direct des droits de vote n'est pas possible, des solutions sont trouvées avec les gérant-e-s concerné-e-s afin de s'assurer que les droits de vote sont exercés.

Près de 65% de l'activité de l'exercice des droits de vote concernent des sociétés suisses et européennes.

En 2017, les droits de vote ont été effectués de la manière suivante :

Actions suisses

- 210 assemblées générales ordinaires ou extraordinaires ;
- 3'848 résolutions soumises au vote ;
- 19% des résolutions ont fait l'objet d'un refus. Cela concernait principalement des questions relatives à la politique de rémunération des entreprises concernées, à des augmentations de capital et au rejet de résolutions d'actionnaires.

Le rapport annuel détaillé sur l'exercice des droits de vote concernant les sociétés suisses (rapport CAP Prévoyance/Ethos 2017) est disponible sur le site internet de CAP Prévoyance.

Actions étrangères

- 315 assemblées générales ordinaires ou extraordinaires ;
- 4'822 résolutions soumises au vote ;
- en moyenne, la proportion de résolutions ayant fait l'objet d'un refus est de l'ordre de 27%. Cela concernait principalement des questions relatives à la gouvernance, à la politique de rémunération des entreprises concernées, au rejet de fusions/acquisitions, ainsi que de projets de relocalisation.

Engagement actif

CAP Prévoyance fait partie de « Ethos Engagement Pool Suisse » qui regroupe 132 caisses de pensions suisses, pour un total de près de CHF 200 milliards de fortune. L'« Ethos Engagement Pool Suisse » permet de participer de manière active, conjointement avec d'autres entités institutionnelles, au développement du tissu économique suisse par le biais d'un dialogue avec les instances dirigeantes des sociétés cotées. Les thèmes abordés en 2017 ont principalement concerné la gouvernance

des entreprises, la transparence des rémunérations des instances dirigeantes, la responsabilité environnementale et sociale, ainsi que la chaîne des fournisseurs et fournisseuses des sociétés industrielles.

Début 2017, en collaboration avec 5 autres caisses de pensions, CAP prévoyance a décidé de participer, comme membre fondateur, au lancement de l'« Ethos Engagement Pool International » qui vise les sociétés cotées hors de Suisse. Dans ce cas, le dialogue est notamment engagé sous la forme de participations à des initiatives internationales d'engagement collectif. Ainsi, les membres du pool profitent d'un réseau international avec lequel Ethos collabore étroitement depuis de nombreuses années.

Après une année d'existence, ce pool a rapidement grandi et regroupe près de 25 caisses de pensions, pour un total d'environ CHF 70 milliards de fortune. Les principales activités du pool en 2017 ont concerné les questions environnementales (émissions carbone), sociales (droit du travail) et de gouvernement d'entreprise (défense des droits d'actionnaires, rémunération).

Immobilier direct

Dans le cadre de son patrimoine immobilier détenu en direct, CAP Prévoyance est également soucieuse de mener une gestion durable, notamment en mettant en œuvre une juste utilisation des ressources et des énergies. Ainsi, CAP Prévoyance remplace progressivement les chaudières à mazout par des solutions au gaz naturel, pose des installations solaires en toiture, et privilégie les réseaux de chauffage à distance lorsque cela est possible. Elle met également en application des programmes appelés « Eco 21 » depuis plusieurs années afin de réduire progressivement les consommations électriques dans les parties communes des immeubles.

GESTION DE LA FORTUNE

Rendement global

Le rendement global de la fortune enregistré par CAP Prévoyance au 31 décembre 2017 a été très positif, soit :

- +9.51%** de manière consolidée pour CAP Prévoyance
- +9.54%** pour la CPI « villes et communes » indice stratégique +8.80%
- +9.47%** pour la CPI « SIG » indice stratégique +8.41%.

Les deux CPI ont réalisé des performances supérieures à leurs indices stratégiques respectifs. Elles ont bénéficié des bons résultats obtenus par les gérants, supérieurs aux benchmarks dans la plupart des classes d'actifs, à l'exception des actions des pays émergents.

Les CPI ont également profité d'allocations en actions qui sont restées dans les marges supérieures des allocations stratégiques en cours d'année.

Le rendement global des CPI est meilleur que les indices Pictet LPP25 (+5.90%) et LPP40 (+8.78%).

Rendement net par classe d'actif

CPI « VILLES ET COMMUNES »

	31.12.2017	31.12.2016
Valeurs mobilières		
<i>Rendement calculé selon la méthode du taux de rendement interne</i>	12.22%	3.84%
Liquidités	-0.70%	-0.03%
Obligations suisses	0.15%	1.02%
Obligations devises	3.41%	3.76%
Actions suisses	23.50%	1.36%
Actions étrangères et marchés émergents	17.25%	7.69%
Autres placements	11.09%	4.00%
Valeurs immobilières détenues en direct		
Revenus annuels nets/(valeur économique moyenne ./ 1/2 revenus annuels nets)	4.04% ¹	4.34% ¹
Rendement global de la fortune		
Revenus annuels nets/(fortune moyenne ./ 1/2 revenus annuels)	9.54%	3.94%

CPI « SIG »

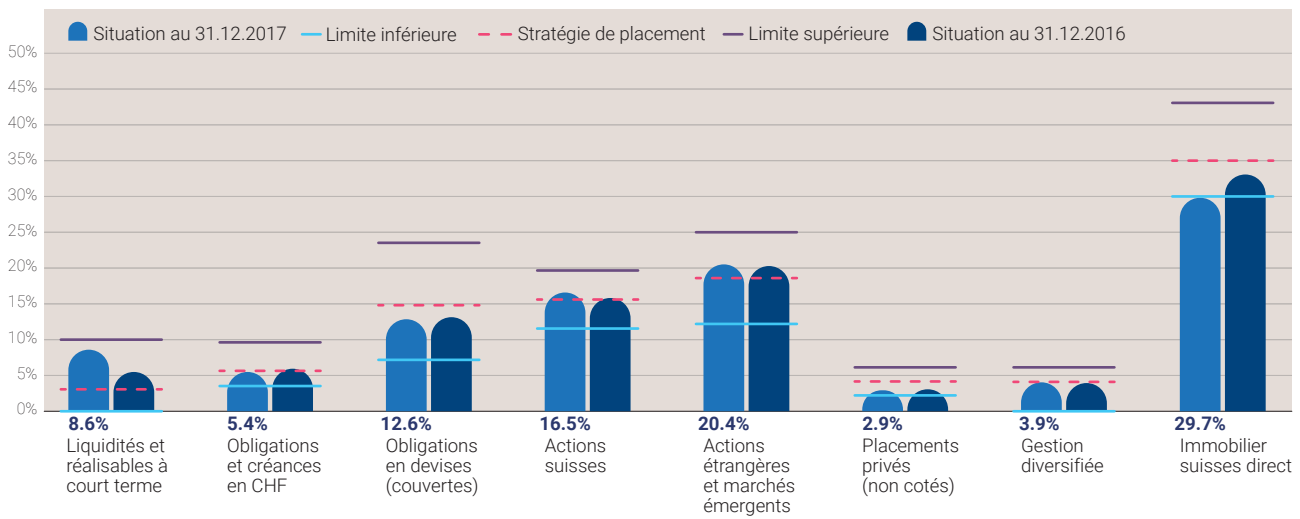
	31.12.2017	31.12.2016
Valeurs mobilières		
<i>Rendement calculé selon la méthode du taux de rendement interne</i>	11.28%	3.64%
Liquidités	-0.70%	-0.51%
Obligations suisses	3.40%	3.43%
Obligations devises	3.57%	3.19%
Actions suisses	22.61%	0.89%
Actions étrangères et marchés émergents	16.87%	7.60%
Autres placements	10.76%	3.49%
Immobilier suisse indirect	3.86%	6.22%
Immobilier étranger indirect	5.49%	3.66%
Valeurs immobilières détenues en direct		
Revenus annuels nets/(valeur économique moyenne ./ 1/2 revenus annuels nets)	4.04% ¹	4.34% ¹
Rendement global de la fortune		
Revenus annuels nets/(fortune moyenne ./ 1/2 revenus annuels)	9.47%	3.82%

¹ Ce calcul tient compte des revenus nets des immeubles (+3.98%) et de la mise à jour de la valeur économique des immeubles (+0.06%).

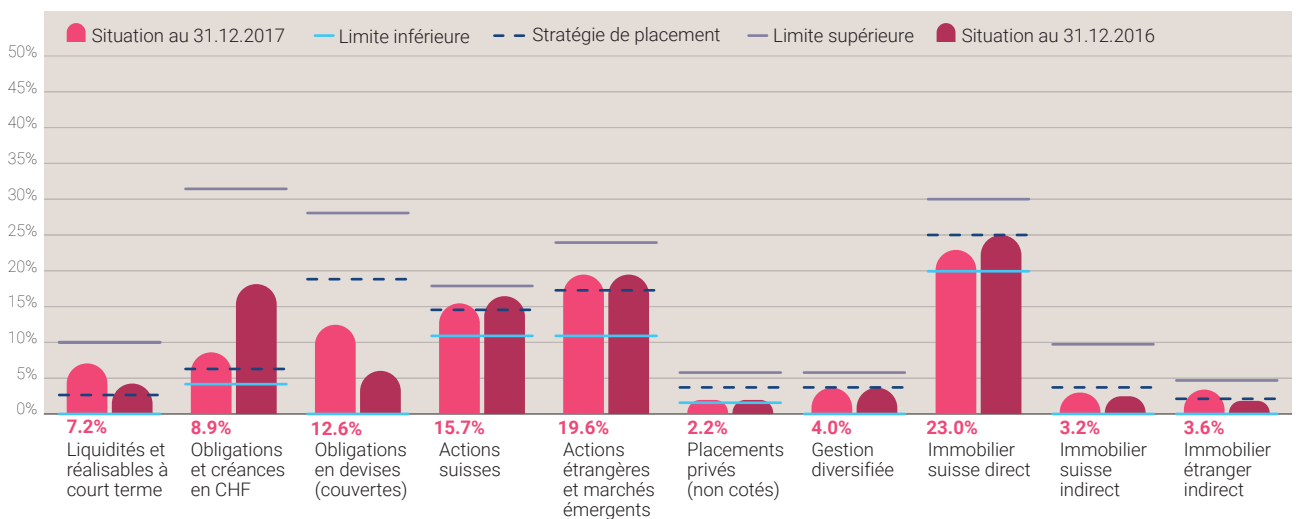
Répartition de la fortune au 31 décembre 2017

Les stratégies de placement des CPI sont définies en fonction de leurs besoins de rendement, compte tenu de leurs effectifs propres et de leur système de financement (capitalisation partielle ou complète).

CPI « VILLES ET COMMUNES »



CPI « SIG »



Parc immobilier au 31 décembre 2017

Chaque CPI dispose d'une quote-part du parc immobilier de CAP Prévoyance, composé de :

197 immeubles (allées)
3'652 appartements
3'042 places de parking et garages
13'102 m ² d'arcades
16'271 m ² de bureaux – locaux artisanaux
8'223 m ² de dépôts

Revenu d'exploitation des immeubles

Recettes	
Loyers encaissés	CHF 74'435'296.--
Variation du correctif de valeur sur loyers à encaisser	CHF -55'641.--
Subventions reçues	CHF 278'632.--
	CHF 74'658'287.--
Charges	
Intérêts hypothécaires	CHF 522'500.--
Charges d'exploitation courantes et entretien	CHF 23'358'668.--
	CHF 23'881'168.--
Revenu net	CHF 50'777'119.--

Le revenu d'exploitation net (avant coût des réparations prélevé sur le compte «Chantier Rénovation»), et déduction faite des dettes hypothécaires, correspond à un taux de rendement calculé sur la valeur économique figurant au bilan de 4.08%.

Les charges d'exploitation courante et entretien sont ventilées comme suit :

Entretien des logements et des immeubles	CHF 8'586'864.--
Frais de gestion	CHF 5'623'621.--
Frais de conciergerie	CHF 3'753'302.--
Impôts	CHF 1'959'020.--
Eau et électricité	CHF 2'827'717.--
Assurances	CHF 608'144.--

PRÉVOYANCE PROFESSIONNELLE

Degrés de couverture

Au 31 décembre 2017, les degrés de couverture enregistrés par CAP Prévoyance sont de :

95.04% de manière consolidée pour CAP Prévoyance

84.65% pour la CPI « villes et communes »

117.96% pour la CPI « SIG ».

CAP Prévoyance calcule plusieurs degrés de couverture, à savoir un degré de couverture consolidé et des degrés de couverture distincts, propres à chaque CPI, en fonction de leur système de financement (capitalisation partielle ou complète). Le degré de couverture de CAP Prévoyance, après consolidation des données des 2 CPI, s'élève à **95.04%** (92.01% en 2016).

- Pour la CPI « villes et communes », qui applique le système de la capitalisation partielle, trois degrés de couverture sont déterminés, à savoir :
 - un degré de couverture global (membres actifs et pensionnés) correspondant au rapport entre la fortune de prévoyance en valeur de liquidation et le total des engagements de prévoyance, avec un objectif réglementaire fixé à 80% pour 2052. Le degré de couverture global, qui ne doit pas se situer en dessous du degré de couverture initial de 68%, atteint **84.65% fin 2017** ;
 - un degré de couverture spécifique aux membres pensionnés correspondant à la capitalisation intégrale des engagements de prévoyance des membres pensionnés. Ce degré de couverture, qui ne doit pas être inférieur à 100%, atteint **100%** à fin 2017 ;
 - un degré de couverture spécifique aux membres actifs, correspondant au rapport entre le solde disponible de la fortune de prévoyance en valeur de liquidation après capitalisation à 100% des engagements de prévoyance des membres pensionnés. Ce degré de couverture, qui ne doit pas être inférieur au degré de couverture initial de 30%, atteint **61.34%** à fin 2017.
- Pour la CPI « SIG », qui est en capitalisation complète, un seul degré de couverture est déterminé. Il correspond au rapport entre la fortune de prévoyance en valeur de liquidation et le total des engagements de prévoyance. Ce degré de couverture, qui ne doit pas être inférieur à 100%, atteint **117.96%** à fin 2017.

L'amélioration des degrés de couverture des deux CPI s'explique par une fortune de prévoyance en valeur de liquidation qui a augmenté de manière plus importante que le total des engagements de prévoyance des deux CPI.

Effectifs

Employeurs

À fin 2017, CAP Prévoyance comptait 52 employeurs affiliés (la liste des employeurs est disponible sur notre site internet).

Changements techniques

En 2017, les Comités de gestion des CPI, ainsi que le Conseil de Fondation ont décidé d'adopter les nouvelles bases techniques¹ périodiques VZ 2015 (P2017), et de diminuer les taux d'intérêts techniques² à 3% pour les membres actifs (4% en 2016) et pour les pensionnés (3.5% en 2016).

Cette décision a conduit à une augmentation des engagements de prévoyance qui a été totalement amortie par la dissolution des provisions techniques. Les annexes des règlements de prévoyance ainsi que le règlement pour les passifs de nature actuarielle au bilan ont été adaptés ensuite de ces changements techniques.

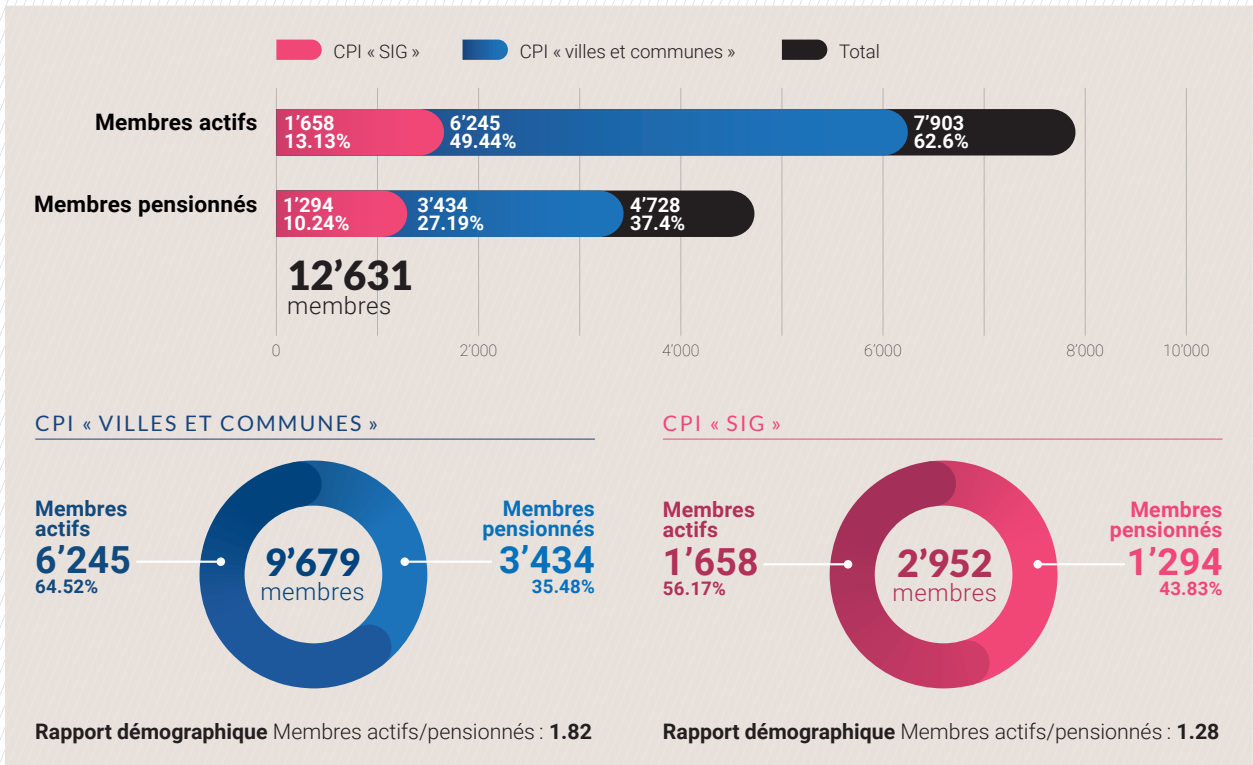
Considérant la recommandation de l'expert en prévoyance professionnelle, les Comités de gestion ont également décidé de doter la provision pour abaissement futur du taux d'intérêt technique de CHF 236.6 mios pour la CPI « villes et communes » et CHF 99.8 mios pour la CPI « SIG ». Le Conseil de Fondation a approuvé ces décisions qui conduisent à des taux d'intérêts techniques implicites de 2.5% pour chacun des CPI.



¹ recensement de probabilités résultant de l'observation d'une population durant une période

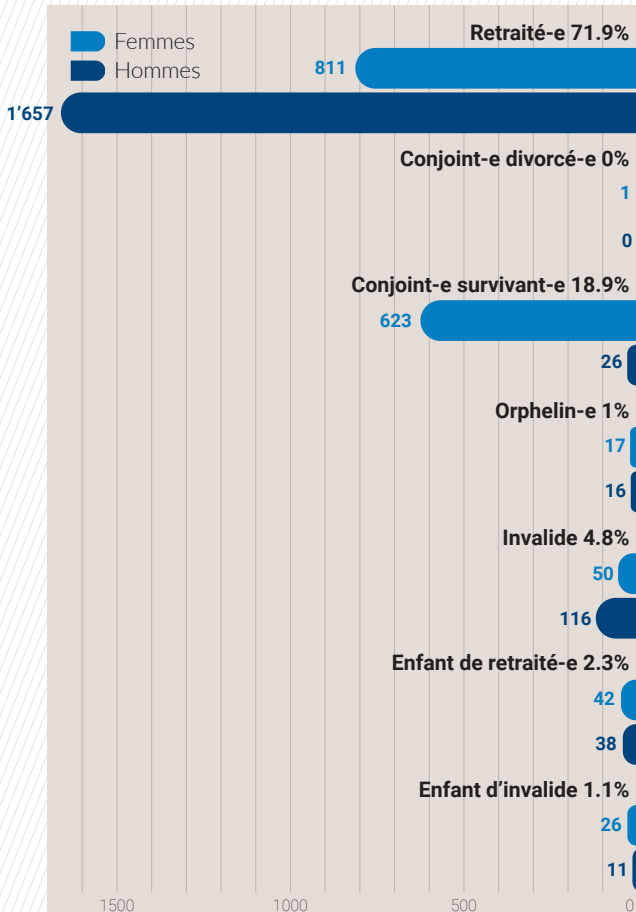
² espérance de rendement moyen à long terme compte tenu d'une marge de sécurité

Répartition et rapport démographique des membres actifs et pensionnés

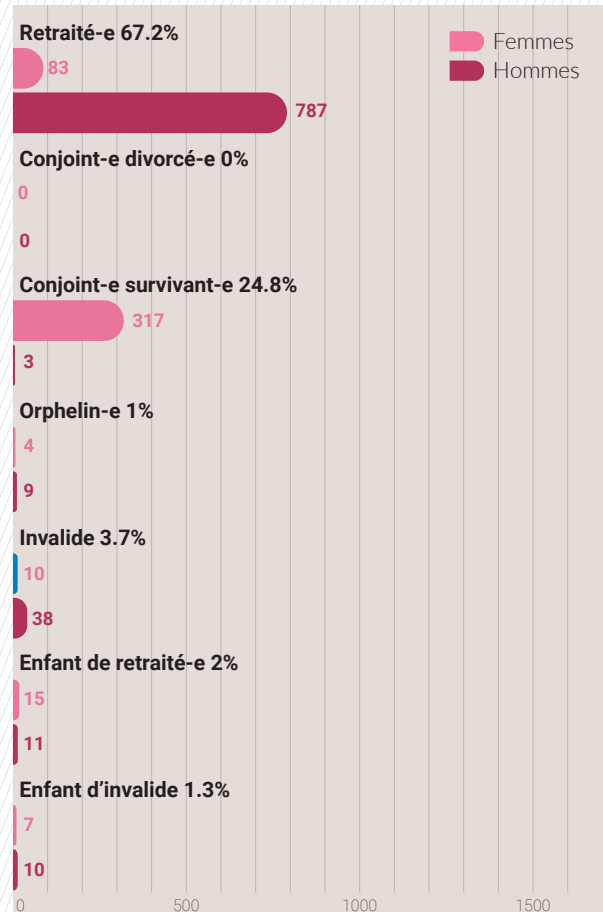


Répartition des membres pensionnés par type de pension et par sexe

CPI « VILLES ET COMMUNES »



CPI « SIG »



Caractéristiques moyennes du membre actif

	CPI « villes et communes »			CPI « SIG »		
	Hommes	Femmes	H/F moyenne	Hommes	Femmes	H/F moyenne
Âge	45 ans 6 mois	45 ans 10 mois	46 ans 2 mois	47 ans 7 mois	43 ans 11 mois	46 ans 11 mois
Salaire de base	93'750	74'792	85'745	110'736	93'439	107'315
Salaire assuré	71'670	57'036	65'491	85'943	72'116	83'207
Prestation de sortie	277'904	190'386	240'948.76	405'234	240'468	372'639
Taux de rente de retraite dès 64 ans	59.00%	57.00%	59.00%	63.00%	63.00%	63.00%
Rente annuelle de retraite dès 64 ans	42'959	33'104	38'797	53'891	44'688	52'070



Caractéristiques moyennes du membre retraité

	CPI « villes et communes »			CPI « SIG »		
	Hommes	Femmes	H/F moyenne	Hommes	Femmes	H/F moyenne
Âge	73 ans 6 mois	72 ans 9 mois	73 ans 3 mois	74 ans 6 mois	70 ans 10 mois	74 ans 2 mois
Rente annuelle de retraite de base	42 623	25 151	36 882	55 281	35 025	53 348
Rente annuelle d'amélioration	2 789	1 337	2 311	5 296	1 647	4 912
Rente annuelle totale	45 412	26 488	39 193	60 537	36 672	58 260

Bilan simplifié au 31 décembre 2017

(en CHF)

	Consolidé CAP Prévoyance		CPI « villes et communes »		CPI « SIG »	
	31.12.2017	31.12.2016	31.12.2017	31.12.2016	31.12.2017	31.12.2016
ACTIF						
Placements						
Liquidités et réalisables à court terme	364'658'685.49	196'277'185.89	241'034'048.20	135'021'227.67	123'524'637.29	61'155'958.22
Obligations et créances en CHF	308'777'315.12	438'218'389.11	152'067'559.79	144'821'666.78	156'709'755.33	293'396'722.33
<i>Dont dette d'assainissement SIG</i>	143'490'768.07	283'682'933.77			143'490'768.07	283'682'933.77
Obligations en devises	577'060'941.91	426'959'310.74	354'900'415.77	327'718'809.09	222'160'526.14	99'240'501.65
Actions suisses	738'326'703.63	638'229'878.44	462'606'885.45	395'871'848.84	275'719'818.18	242'358'029.60
Actions étrangères et marchés émergents	918'020'514.72	827'839'122.10	572'366'551.25	512'937'572.22	345'653'963.47	314'901'549.88
Autres placements	299'028'151.74	272'388'209.14	189'745'549.47	172'715'504.32	109'282'602.27	99'672'704.82
Immobilier suisse direct	1'240'262'053.25	1'235'557'527.55	835'936'623.89	832'765'773.57	404'325'429.36	402'791'753.98
Immobilier suisse indirect	56'341'880.66	46'248'595.77	-	-	56'341'880.66	46'248'595.77
Immobilier étranger indirect	62'547'147.02	35'021'918.11	-	-	62'547'147.02	35'021'918.11
Total placements	4'565'023'393.54	4'116'740'136.85	2'808'657'633.82	2'521'852'402.49	1'756'265'759.72	1'594'787'734.36
Total compte de régularisation actif	8'336'343.28	16'023'687.94	3'285'071.90	3'519'100.10	5'051'271.38	12'504'587.84
Total de l'actif	4'573'359'736.82	4'132'763'824.79	2'811'942'705.72	2'525'371'502.59	1'761'317'031.10	1'607'292'322.20
PASSIF						
Dettes	113'734'684.02	33'301'199.39	77'993'795.57	24'145'276.93	35'740'888.45	9'155'922.46
Compte de régularisation passif	2'174'885.79	1'783'364.98	1'485'775.89	1'308'929.47	689'109.90	474'435.51
Capitaux de prévoyance et provisions techniques						
Capitaux de prévoyance des membres actifs	2'102'559'664.55	1'799'375'259.30	1'490'483'407.50	1'261'726'645.45	612'076'257.05	537'648'613.85
Capitaux de prévoyance des membres pensionnés	2'210'020'859.00	2'082'159'473.00	1'472'916'200.00	1'392'616'712.00	737'104'659.00	689'542'761.00
Provisions techniques	377'626'599.12	572'182'527.80	264'602'960.20	399'721'082.85	113'023'638.92	172'461'444.95
	4'690'207'122.67	4'453'717'260.10	3'228'002'567.70	3'054'064'440.30	1'462'204'554.97	1'399'652'819.80
Part de financement en répartition (-20%)	-645'600'513.54	-610'812'888.06	-645'600'513.54	-610'812'888.06	-	-
Total capitaux de prévoyance et provisions techniques	4'044'606'609.13	3'842'904'372.04	2'582'402'054.16	2'443'251'552.24	1'462'204'554.97	1'399'652'819.80
Réserve de fluctuation de valeurs	412'743'557.88	254'674'888.38	150'061'080.10	56'665'743.95	262'682'477.78	198'009'144.43
Fortune libre/découvert						
Capital de fondation	100'000.00	100'000.00	-	-	-	-
Total du passif	4'573'359'736.82	4'132'763'824.79	2'811'942'705.72	2'525'371'502.59	1'761'317'031.10	1'607'292'322.20

Compte d'exploitation simplifié au 31 décembre 2017

(en CHF)

	Consolidé CAP Prévoyance		CPI « villes et communes »		CPI « SIG »	
	31.12.2017	31.12.2016	31.12.2017	31.12.2016	31.12.2017	31.12.2016
Cotisations, apports ordinaires et autres	155'199'088.60	147'725'214.80	114'275'339.35	108'768'600.55	40'923'749.25	38'956'614.25
Prestations d'entrée	28'749'626.42	28'368'437.07	24'205'122.00	24'439'589.69	4'544'504.42	3'928'847.38
Prestations réglementaires	-178'687'412.35	-176'566'191.80	-114'146'637.60	-114'369'849.90	-64'540'774.75	-62'196'341.90
Prestations de sortie	-33'395'738.68	-27'757'137.77	-29'610'505.65	-22'869'488.67	-3'785'233.03	-4'887'649.10
Variation des capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de contributions	-201'702'237.09	-71'722'870.47	-139'150'501.92	-56'169'528.32	-62'551'735.17	-15'553'342.15
Cotisations au fonds de garantie	-545'289.10	-439'840.35	-416'600.85	-334'718.43	-128'688.25	-105'121.92
Résultat net de l'activité de prévoyance	-230'381'962.20	-100'392'388.52	-144'843'784.67	-60'535'395.08	-85'538'177.53	-39'856'993.44
Résultat des placements	390'653'947.84	156'362'277.02	239'835'701.95	96'545'163.20	150'818'245.89	59'817'113.82
Autres produits	174'949.84	162'788.39	133'798.35	121'843.98	41'151.49	40'944.41
Autres frais	-760.90	-5'183.02	-708.17	-5'182.69	-52.73	-0.33
Frais d'administration	-2'377'505.08	-2'364'913.67	-1'729'671.31	-1'796'004.24	-647'833.77	-568'909.43
Résultat net des placements	388'450'631.70	154'154'968.72	238'239'120.82	94'865'820.25	150'211'510.88	59'289'148.47
Excédent de produits / de charges avant variation de la réserve de fluctuation de valeurs	158'068'669.50	53'762'580.20	93'395'336.15	34'330'425.17	64'673'333.35	19'432'155.03
Variation de la réserve de fluctuation de valeurs	-158'068'669.50	-53'762'580.20	-93'395'336.15	-34'330'425.17	-64'673'333.35	-19'432'155.03
Excédent de produits / de charges de l'exercice	-	-	-	-	-	-

CAP /// PRÉVOYANCE

CAP PRÉVOYANCE

Rue de Lyon 93 – Case postale 123 – 1211 Genève 13

T 022 338 10 10 – F 022 338 10 01

info@cap-prevoyance.ch

www.cap-prevoyance.ch

CONTACT / À VOTRE DISPOSITION

Les équipes de CAP Prévoyance sont volontiers à votre disposition pour répondre à toutes les interrogations que vous pourriez avoir. Vous avez la possibilité de nous contacter par téléphone au **022 338 10 10** (heures de bureau), ou par courriel à l'adresse **info@cap-prevoyance.ch**.

Enfin, le site internet **www.cap-prevoyance.ch** fournit toutes les informations utiles concernant votre CPI et la Fondation.